

**PREMIERS COMMENTAIRES DU MAIRE DE MARSEILLE
SUR LE RAPPORT D'AUDIT
DE L'OPÉRATION EUROMÉDITERRANÉE**

Le Préfet de Région vient d'adresser ce jour aux institutions concernées le rapport d'audit sur l'opération Euroméditerranée, après que celui-ci ait été visé par les instances ministérielles concernées.

Le Préfet annonce d'autre part son intention de présenter au Conseil d'Administration de l'établissement public le point de vue de l'Etat sur les suites à donner aux propositions du rapport.

Dans cette perspective, il appelle l'ensemble des partenaires concernés à une concertation dans les meilleurs délais.

La Ville de Marseille prend acte de ce document dont, par principe, elle ne retiendra pas tout aspect ou motivation politiques éventuellement sous-jacents.

Même s'il est assez facile de critiquer une opération aussi complexe et difficile après deux années d'existence à peine de l'établissement public Euroméditerranée, le rapport d'audit porte un jugement d'ensemble et des observations ponctuelles qui peuvent être d'une très grande utilité pour l'avancement et le succès de cette opération d'intérêt national.

La Ville de Marseille considère que le jugement d'ensemble de la mission de contrôle est globalement positif pour Euroméditerranée et pour la Ville, même s'il met en évidence certains dysfonctionnements, surtout de l'Etat, et un manque d'engagement du département.

Surtout, ce rapport doit être l'occasion d'aller plus vite, plus loin et plus fort dans la stratégie volontariste de la Ville pour son renouveau.

Le rapport comporte deux séries d'appréciations :

1) Les premières sont d'ordre technique et mettent notamment en évidence un certain nombre de "péchés de jeunesse" du projet, du processus de décision, de financement et d'organisation de l'opération Euroméditerranée.

A certaines remarques, il vient déjà d'être répondu par des arbitrages récents. A d'autres, il sera répondu par les commentaires ou les décisions appropriés.

C'est le cas notamment pour ce qui concerne la politique foncière, la politique de l'habitat, la programmation financière, la communication et surtout la nécessité de mettre en avant la stratégie de développement économique par rapport aux décisions d'aménagement urbain.

S'agissant de l'organisation, du fonctionnement et des modes d'intervention de l'établissement public, celui-ci tiendra compte bien entendu, comme il est de règle en l'espèce, des observations des corps de contrôle.

2) Mais l'intérêt principal de ce rapport d'audit va bien au-delà d'observations simplement techniques.

En resituant le projet Euroméditerranée par rapport aux enjeux du renouveau de Marseille et aussi sa situation financière très difficile, les auteurs du rapport appellent en quelque sorte à une mobilisation générale de l'Etat et de toutes les collectivités concernées en faveur de Marseille.

Ils soulignent que l'opération Euroméditerranée répond à des objectifs qui restent plus que jamais d'actualité : essayer d'enrayer le déclin de Marseille et valoriser ses atouts historiques et géostratégiques.

Ils affirment que le projet ne saurait dès lors être remis en cause, que "son opportunité et son bien fondé ne peuvent être contestés".

Mais en même temps, les auteurs du rapport précisent que, si nécessaire qu'elle soit, l'opération n'apparaît pas aujourd'hui suffisante au regard des objectifs à atteindre et qu'elle reste d'une ampleur relative.

Ce constat essentiel appelle la Ville de Marseille à demander à l'Etat de prendre de nouvelles dispositions pour appuyer la stratégie de renouveau économique.

Il importe donc :

- 1) Que d'importants financements publics complémentaires soient accordés à Marseille pour Euroméditerranée et toutes les opérations d'investissement qui doivent y être associées.
- 2) Que l'indispensable solidarité financière entre Marseille et le Département des Bouches du Rhône soit organisée, soit par la concertation, soit par des dispositions législatives.

Le Maire de Marseille entend bien s'engager de façon résolue pour que ce rapport d'audit ne reste pas un exercice de style et que la démarche qui a été souhaitée par le gouvernement à travers cette mission de contrôle débouche effectivement sur les décisions nationales et locales qui s'imposent.

Lundi 19 Janvier 1998